



Communiqué de presse
18 décembre 2019

Les palmarès départementaux 2019 « Maisons Fleuries »

La 60^{ème} sélection du concours « Maisons Fleuries » a eu lieu la semaine dernière dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

L'examen des candidatures et les délibérations étaient respectivement placés à Strasbourg sous la présidence de Monsieur Vincent DEBES, Président du jury bas-rhinois, et à Colmar sous la conduite de Monsieur Pierre BIHL, Président du jury haut-rhinois.

Pour cette édition, Alsace Destination Tourisme a réceptionné 405 candidatures. Les remises de prix auront lieu courant du 1er trimestre 2020.

Retrouvez en fichiers-joints les deux palmarès départementaux.

Rappel des modalités du concours :

L'ensemble des administrés des communes des deux départements (communes labellisées et non labellisées) peuvent concourir par l'envoi, auprès d'Alsace Destination Tourisme, de 5 photos numériques mettant en valeur l'aménagement floral et paysager de leur habitation.

Les inscriptions au concours peuvent être faites soit par les communes qui organisent un concours communal et qui font remonter les meilleures réalisations vers le jury d'arrondissement puis le jury départemental, soit par les particuliers directement.

A noter que chaque commune peut au maximum présenter 7 candidats, toutes catégories confondues.

En savoir plus sur la démarche qualité du fleurissement sur le site d'Alsace Destination Tourisme : [\[ici\]](#)

Contact 67: Marie Barbero-Schmitt : marie.barbero@adt.alsace

Contact 68: Aurore Guthleben : aurore.guthleben@adt.alsace

Dans le cadre de la Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace [\[ici\]](#), le fleurissement de la Destination participe à répondre au défi n°5 « Garantir la qualité et tenir la promesse pour les visiteurs en Alsace ».

Contact presse Alsace Destination Tourisme : communication@adt.alsace

